



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-deuxième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 8-12 juillet 2019

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS¹

(Document établi par la FAO et l'OMS)

1. Introduction

1.1 Le présent document met en lumière les changements qui touchent les politiques de la FAO et de l'OMS ainsi que certaines questions connexes susceptibles d'intéresser ou de concerner les travaux du Codex. Il ne rend pas compte des activités liées à la fourniture d'avis scientifiques, qui font l'objet du document portant la cote CX/CAC 19/42/14.

2. Questions émanant conjointement de la FAO et de l'OMS:

2.1 *Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments*

2.1.1 La FAO et l'OMS, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Union africaine (UA), ont organisé la première Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments, portant sur le thème «L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments – Mettre les connaissances en application pour les populations, les économies et l'environnement», qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 12 et 13 février 2019 et à laquelle a fait suite le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, convoqué à Genève (Suisse), les 23 et 24 avril 2019.

2.1.2 Ces deux manifestations internationales ont réuni globalement plus de 1 500 chefs de file dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, représentant plus de 140 gouvernements et organismes nationaux ainsi que de nombreuses universités, organisations internationales et parties prenantes du secteur privé. Elles ont permis de faire valoir le rôle capital que joue la sécurité sanitaire des aliments dans la concrétisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements pris au titre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

2.1.3 À Addis-Abeba, les participants ont réfléchi à la meilleure façon d'harmoniser les stratégies et approches en matière de sécurité sanitaire des aliments, entre les différents secteurs et d'un pays à l'autre, afin de faire face aux défis qui se poseront dans ce domaine par effet des changements climatiques en cours et de l'évolution des systèmes de production et d'approvisionnement alimentaires mondiaux. Au cours des débats, l'accent a été mis en particulier sur l'importance que revêt l'accroissement de l'investissement en faveur de systèmes alimentaires viables et sûrs, et sur la nécessité de faciliter l'accès aux progrès scientifiques et de promouvoir l'innovation et la numérisation, afin que nul ne soit laissé pour compte. La Conférence a également permis de mettre en avant la nécessité de responsabiliser les consommateurs dans le cadre de programmes d'information et d'éducation en matière de santé et de nutrition qui soient de qualité et fondés sur des éléments concrets.

2.1.4 A Genève, les participants ont examiné plus avant les questions liées au commerce intéressant la sécurité sanitaire des aliments. Le Forum international a permis de mettre en lumière toute la pertinence que conserve le Codex Alimentarius en tant qu'organe de référence international pour les normes alimentaires, aussi bien en matière de santé publique que pour le commerce, ainsi que les liens qui existent entre les échanges commerciaux et la sécurité sanitaire des aliments. Les participants se sont penchés en particulier sur les difficultés à surmonter et les possibilités à saisir découlant de l'évolution technologique rapide, notamment du passage aux technologies numériques, ainsi que sur l'intérêt des partenariats et des approches

¹ Le présent document figure aussi au point 9 de l'ordre du jour de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

intersectorielles et internationales pour assurer à tous l'accès à des aliments qui ne présentent pas de danger pour la santé.

2.1.5 La Commission du Codex Alimentarius pourrait encourager la mise à profit de la dynamique créée par la Conférence internationale sur la sécurité sanitaire des aliments pour faire avancer les stratégies en faveur de la sécurité sanitaire des aliments, et les harmoniser, dans le monde. Le prochain cycle des sessions des comités FAO/OMS de coordination pour les différentes régions offrira l'occasion de définir les mesures à prendre pour donner suite à la Conférence internationale, y compris d'éventuelles initiatives internes de la FAO et/ou de l'OMS.

2.1.6 Les documents issus de la Conférence internationale et du Forum international, ainsi que d'autres informations pertinentes, sont disponibles en ligne².

2.2 *Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments*

2.2.1 La première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, qui a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018³, sera célébrée le 7 juin 2019 et aura pour thème «La sécurité sanitaire des aliments, c'est l'affaire de tous». La FAO et l'OMS ont été officiellement invitées à faciliter la célébration de la Journée, en collaboration avec d'autres organismes compétents. La Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments offre l'occasion de favoriser une prise de conscience et de promouvoir un engagement concret afin d'améliorer l'accès à des aliments qui ne présentent pas de danger pour la santé, ainsi que leur disponibilité, grâce à une collaboration intersectorielle renforcée. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles en ligne⁴.

2.3 *Participation de la FAO et de l'OMS aux travaux de l'AIEA sur les radionucléides*

2.3.1 La FAO, l'OMS et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continuent de travailler en collaboration dans le cadre du Groupe directeur pour l'élaboration de directives relatives au contrôle des radionucléides dans les denrées alimentaires et dans l'eau de consommation hors situations d'urgence (projet commun AIEA/FAO/OMS). L'action qui est menée, en constante coopération avec les organismes internationaux compétents et avec les autorités nationales, vise à définir des principes harmonisés sur les valeurs à retenir pour l'activité et la concentration de radionucléides dans les denrées alimentaires et dans l'eau de consommation.

2.3.2 Les travaux en cours ont étayé les débats au sein du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF). À sa treizième session, le CCCF est convenu d'élaborer un document de travail visant à faire mieux comprendre la question de la présence de radioactivité dans les denrées destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux dans des circonstances normales, et à permettre au Comité de déterminer les mesures qui pourraient être prises à cet égard. La FAO, l'OMS et l'AIEA poursuivent leurs travaux, y compris par la collecte de données dans le cadre du Programme mixte PNUF/FAO/OMS de surveillance de la contamination alimentaire (GEMS/Aliments), et les premiers résultats devraient être disponibles en 2020.

2.4 *Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens*

2.4.1 Le Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens a été convoqué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2016, suite à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux agents antimicrobiens. Le Groupe spécial a rassemblé de nombreux partenaires – organismes des Nations Unies, organisations internationales et spécialistes compétents dans divers domaines (santé humaine, animale et végétale) et parties prenantes des secteurs concernés (denrées destinées à la consommation humaine, aliments pour animaux, commerce, développement et environnement) –, en vue de l'élaboration d'un plan de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le Secrétariat du Groupe spécial était assuré par l'OMS, en collaboration avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Le rapport final émanant du Groupe spécial, intitulé «Pas le temps d'attendre: assurer l'avenir contre les infections résistantes aux médicaments»⁵, a été soumis au Secrétaire général de l'ONU, en avril 2019.

² <https://www.who.int/fr/food-safety/international-food-safety-conference>.

³ https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/250&Lang=F.

⁴ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/wfsd/about/fr/>.

⁵ https://www.who.int/antimicrobial-resistance/interagency-coordination-group/IACG_final_report_FR.pdf?ua=1.

2.5 *Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025*

2.5.1 Le premier rapport d'activité sur la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (la Décennie pour la nutrition), publié en 2018 et présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-douzième session, donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie pour la nutrition, compte tenu des principales évolutions observées aux niveaux international, régional et national. Suite à la publication du rapport, une résolution de l'Assemblée générale (A/RES/72/306) a été adoptée concernant la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, par laquelle les gouvernements et les parties prenantes concernées étaient encouragés à s'engager avec ambition à redoubler d'efforts et à intensifier leurs activités dans le cadre du programme de travail de la Décennie.

2.5.2 Afin d'aider les pays à retranscrire les politiques et les mesures recommandées dans le Cadre d'action à caractère volontaire de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) sous la forme d'engagements nationaux concrets et plus contraignants en faveur de la nutrition, la FAO et l'OMS ont publié conjointement un guide de référence à l'intention des pays fondé sur les recommandations issues de la CIN2 («*Strengthening nutrition action: a resource guide for countries based on the policy recommendations of the Second International Conference on Nutrition*») ⁶. Un document d'orientation FAO/OMS concernant l'impulsion à donner aux engagements en faveur de la nutrition pendant la Décennie pour la nutrition («*Driving commitment for nutrition within the UN Decade of Action on Nutrition*») ⁷ définit les leviers de l'engagement des personnes et des organismes à l'appui des mesures visant à améliorer la nutrition.

2.5.3 Les réseaux d'action, de portée mondiale ou régionale, visant à accélérer et à harmoniser les efforts autour de thèmes spécifiques liés à un domaine d'action du programme de travail relatif à la Décennie pour la nutrition, se multiplient. La Norvège guide un réseau mondial d'action pour une alimentation durable fondée sur les produits issus des océans et des eaux continentales, au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition ⁸. L'Australie et la France animent conjointement un réseau mondial d'action visant à intensifier et à harmoniser les efforts en matière d'étiquetage nutritionnel. Le réseau a pour objectif de permettre aux pays de mettre en commun leurs données d'expérience et les bonnes pratiques, de partager les bons résultats obtenus et les difficultés rencontrées et de s'aider mutuellement afin d'accélérer la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'étiquetage nutritionnel. Lors de la réunion inaugurale du réseau, accueillie par les gouvernements français et australien en février 2019, les pays intéressés, de différentes régions du monde, ont eu l'occasion de faire part de leur situation nationale respective à cet égard et de l'expérience acquise. Ils ont également pu aborder les aspects opérationnels du réseau et, en particulier, établir un plan de travail commun et fixer les étapes suivantes.

2.5.4 La FAO et l'OMS travaillent en vue de la réalisation, en 2020, d'un examen à mi-parcours de l'état d'avancement des activités relevant de la Décennie pour la nutrition, visant à évaluer les résultats obtenus dans le cadre des mesures prises pour donner suite aux recommandations de la CIN2 et pour mettre en œuvre le programme de travail relatif à la Décennie.

2.5.5 Un site consacré à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition est maintenant disponible dans les six langues de l'ONU ⁹.

2.6 *Consultation internationale FAO/OMS sur le thème «Une alimentation saine et durable»*

2.6.1 Au cours d'une réunion tenue le 12 juillet 2017 à Genève (Suisse), les chefs de Secrétariat de la FAO et de l'OMS sont convenus que les deux organismes travailleraient en collaboration plus étroite dans le domaine de la promotion d'une alimentation saine. Il a été proposé d'instaurer un dialogue entre l'OMS et la FAO portant sur les caractéristiques d'une alimentation saine, qui pourrait contribuer à la concrétisation des engagements relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

2.6.2 Suite à cette proposition, lors d'une réunion d'une journée tenue à Genève le 14 décembre 2017, les représentants des deux départements techniques compétents de la FAO et de l'OMS sont convenus d'organiser conjointement une consultation internationale sur le thème «Une alimentation saine et durable», qui se tiendra en juillet 2019 au Siège de la FAO. La consultation devrait permettre d'établir des principes directeurs en matière d'alimentation saine, que les pays et les citoyens peuvent mettre en œuvre pour favoriser le bien-être nutritionnel, dans un souci de durabilité.

⁶ <http://www.who.int/nutrition/publications/strengthening-nutrition-action/en/>.

⁷ <http://www.who.int/nutrition/publications/decade-of-action-commitment-policybrief/en/>.

⁸ <https://nettsteder.regjeringen.no/foodfromtheocean/>.

⁹ <https://www.un.org/nutrition/fr>.

3. Questions émanant de la FAO

3.1 Questions découlant de la cent soixante et unième session du Conseil de la FAO

3.1.1 Cette section présente une partie des recommandations formulées à l'issue de la cent soixante et unième session du Conseil de la FAO (avril 2019) susceptibles d'intéresser particulièrement la Commission. Sont également présentées des activités relatives aux orientations stratégiques sur des questions importantes en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les points exposés dans cette section seront brièvement expliqués dans la section suivante.

3.1.2 Le Conseil de la FAO:

- a insisté sur la nécessité d'envisager toutes les approches de l'agriculture durable et des systèmes alimentaires dans la préparation du programme de travail de l'Organisation;
- a demandé en outre que la FAO augmente, dans le cadre du PTB 2020-2021, les financements consacrés aux domaines suivants, grâce à des gains d'efficacité et à des économies sans que cela n'ait d'effet négatif sur l'exécution du programme de travail établi, ou, si nécessaire et dans la mesure du possible, en prenant sur les domaines techniques mis en retrait: i) activités de l'Organisation relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS et ii) prise en compte systématique de la biodiversité au sein de l'Organisation;
- a approuvé la demande formulée par le Comité financier, tendant à ce que soient étudiées des solutions qui permettraient de financer entièrement le programme mixte FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques et les activités sous l'égide de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) au moyen de futurs virements budgétaires, ces solutions devant être présentées à la session de novembre 2019 du Comité, pour examen et approbation;
- a souligné qu'il importait de travailler sur la question de la résistance aux antimicrobiens afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine et de maintenir à leur niveau actuel les ressources consacrées à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur agricole dans toutes les régions;
- s'est félicité du travail continu de la FAO sur la question de la résistance aux antimicrobiens, dans le contexte de l'approche «Un monde, une santé» et il est convenu de la nécessité de renforcer, grâce à des ressources extrabudgétaires, l'appui à la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

3.2 Explication concise de la politique de la FAO et des questions connexes intéressant le Codex

3.2.1 Agriculture durable et systèmes alimentaires

3.2.1.1 Compte tenu des défis qui nous attendent, s'agissant d'assurer la disponibilité d'aliments sûrs et nutritifs pour tous, une agriculture et des systèmes alimentaires durables sont essentiels pour mieux utiliser et préserver les ressources existantes. La transformation des pratiques actuelles en un modèle de production alimentaire viable comportera des changements susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité sanitaire des aliments. Il sera donc crucial d'assurer et d'améliorer la salubrité des produits alimentaires en ces périodes de transition et de veiller à ce que cet enjeu soit pris en compte dans les nouveaux processus de production viables.

3.2.2 Financement durable du programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS

3.2.2.1 À sa cent cinquante-huitième session, le Conseil de la FAO était convenu d'allouer une partie des fonds non dépensés au programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS (CX/CAC 18/41/17), mais compte tenu du montant des fonds disponibles il n'avait pas été donné suite à la décision du Conseil. À sa cent soixante et unième session, le Conseil a demandé à la FAO d'affecter des fonds suffisants au programme d'avis scientifiques, sur son budget principal, et des efforts sont maintenant déployés afin de mobiliser les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2020-2021.

3.2.3 Résistance aux antimicrobiens

3.2.3.1 Il a encore une fois été confirmé que le renforcement des efforts face au problème de la résistance aux antimicrobiens était considéré comme une activité essentielle pour la FAO. De plus, il a été souligné que toutes les activités devaient être mises en œuvre dans l'optique de l'approche «Un monde, une santé» et en

coordination avec l'OMS et l'OIE, et qu'il fallait mobiliser des fonds extrabudgétaires supplémentaires à l'appui des travaux menés dans le cadre du partenariat tripartite.

3.3 *CSA: Directives d'application volontaire relatives aux systèmes alimentaires et à la nutrition*

3.3.1 Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est une plateforme internationale et intergouvernementale, ouverte à tous, qui permet à l'ensemble des parties prenantes d'œuvrer collectivement en faveur de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition pour tous. Le CSA rend compte de ses activités à l'Assemblée générale des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et à la Conférence de la FAO. À sa quarante-cinquième session, tenue en 2018 et dont l'ordre du jour faisait une place importante à la nutrition, le Comité a approuvé le mandat relatif à l'élaboration des Directives d'application volontaire sur les systèmes alimentaires et la nutrition, à l'appui à la Décennie des Nations Unies d'action pour la nutrition. Il a également reconnu l'importance de la mise en place d'un processus inclusif, ouvert à toutes les parties prenantes intéressées, en vue de l'adoption des Directives, processus qui serait facilité par le Secrétariat du CSA, sous la conduite du Groupe de travail à composition non limitée sur la nutrition et avec l'assistance d'une équipe technique spéciale.

3.3.2 Les Directives d'application volontaire donneront des indications visant à aider les pays à mettre en œuvre les recommandations du Cadre d'action de la CIN2, dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et du Programme 2030. Le mandat convenu pour les Directives s'étend aux questions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments et renvoie également à l'ensemble des directives déjà approuvées. La «communauté du Codex» pourrait donc trouver grand intérêt à contribuer à cette initiative. On trouvera sur le site web du CSA des informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'élaboration des Directives¹⁰.

3.4 *La sécurité sanitaire des aliments dans le contexte de l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition*

3.4.1 Dans le Cadre stratégique de la FAO, le premier des programmes stratégiques est celui de «contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition». La contribution essentielle que la sécurité sanitaire et la qualité des aliments apportent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle étant de plus en plus reconnue, un certain nombre d'initiatives relevant de ce programme stratégique visent à sensibiliser les décideurs à la nécessité de prendre en compte la sécurité sanitaire des aliments lors de la définition des politiques en matière d'alimentation et de nutrition, et réciproquement. On peut indiquer en particulier l'élaboration d'une note d'orientation spécifique, actuellement en phase d'achèvement. Par ailleurs, une étude des interactions des systèmes alimentaires avec la malnutrition (y compris l'obésité et les maladies non transmissibles), le changement climatique et la biodiversité, vient d'être lancée. L'analyse porte sur le rôle du microbiome et tient compte des considérations relatives à la sécurité sanitaire des aliments. Une proposition concernant l'organisation d'une manifestation sur la question (qui se tiendrait en marge de la quarante-sixième session du CSA, en octobre 2019) est actuellement à l'étude.

3.5 *Résistance aux antimicrobiens*

3.5.1 Les deux postes supplémentaires créés en 2017 à l'appui de la mise en œuvre du programme de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens ont été pourvus (un poste de classe P1 au sein du Service de la santé animale et un poste de classe P3 auprès de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments). La FAO a également créé un poste au sein du Secrétariat du Groupe spécial de coordination interinstitutions, afin d'aider les sous-groupes de cet organe à formuler des recommandations visant à faire progresser la lutte contre la résistance aux antimicrobiens au sein des Nations Unies.

3.5.2 En partenariat tripartite avec l'OIE et l'OMS, la FAO a mis au point le cadre de suivi et d'évaluation qui doit permettre de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (ci-après dénommé «le Plan d'action mondial») et d'en évaluer l'impact. Le cadre de suivi et d'évaluation définit les indicateurs au regard desquels seront recueillies des données permettant de déterminer les progrès accomplis. Établi à l'issue d'un vaste processus de consultation auprès de spécialistes et des États Membres, il sera publié en mai 2019. L'un des principaux moyens de collecte de données sur la base des indicateurs définis est le questionnaire d'auto-évaluation par les pays, qui a été élaboré dans le cadre du partenariat tripartite. La troisième série de réponses que le questionnaire a permis de recueillir, est en cours d'analyse.

3.5.3 Aux côtés de l'OIE et de l'OMS, la FAO participe également à l'élaboration du cadre de développement et de gestion tripartite, visant à favoriser la mise au point, le contrôle, la distribution et l'usage approprié de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils diagnostiques, vaccins et autres interventions, tout en assurant la pérennité des antimicrobiens existants et un accès abordable aux antimicrobiens et aux outils diagnostiques existants et nouveaux, en tenant compte des besoins de tous les pays et conformément au Plan d'action

¹⁰ <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/>.

mondial. Suite à une consultation des États Membres, accueillie par l'OMS en octobre dernier, le cadre tripartite est maintenant en cours de révision.

3.5.4 En mai 2018, un protocole d'accord¹¹ a été signé par les chefs de Secrétariat des trois organismes, afin d'officialiser et de renforcer la coopération établie dans les divers domaines d'activité liés à l'interface entre l'être humain, l'animal et l'environnement, y compris la résistance aux antimicrobiens. Suite à la signature du protocole d'accord, la FAO, l'OIE et l'OMS, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont élaboré un plan de travail tripartite concret pour 2019-2020, à l'appui du Plan d'action mondial, plan qui a été approuvé par les trois organismes lors de la réunion exécutive tenue à Rome en février 2019. La mise en œuvre du plan de travail tripartite pour 2019-2020, lequel s'articule autour de cinq domaines d'action prioritaire, fera l'objet d'une collaboration multisectorielle, qui devra être élargie au PNUE. Elle aidera les pays à s'attaquer aux questions relatives à la résistance aux antimicrobiens, dans le cadre de l'approche «Un monde, une santé». La FAO collabore activement avec l'OIE, l'OMS et le PNUE aux fins de l'établissement d'un fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, visant à appuyer la mise en œuvre du plan de travail tripartite et à assurer le financement régulier d'un programme de travail quinquennal.

3.5.5 L'outil d'évaluation des laboratoires et du système de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (ATLASS)¹² a été mis au point afin d'aider les pays à évaluer les systèmes nationaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et les capacités de diagnostic en laboratoire dans ce domaine. Il est déjà utilisé dans plus de 20 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Asie centrale et sera étendu à d'autres pays. La FAO dispense des formations sur l'outil ATLASS, visant à constituer des groupes d'évaluateurs au niveau régional.

3.5.6 Dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la FAO a élaboré une série de directives régionales exhaustives relatives à la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, concernant en particulier: les méthodes de surveillance applicables aux bactéries d'origine alimentaire provenant d'animaux sains destinés à la consommation alimentaire (Directives #1). D'autres directives sont en cours d'élaboration, concernant: la surveillance de la résistance aux antimicrobiens pour les agents pathogènes provenant d'animaux (bétail et volaille) présentant des signes cliniques ou subcliniques de maladie (Directives #2); la surveillance de la résistance aux antimicrobiens en aquaculture (Directives #3); la surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans le contexte/environnement où vivent les animaux (Directives #4); et la collecte de données relatives à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les exploitations (Directives #5).

3.5.7 La FAO a recensé 9 institutions reconnues (ou en voie de l'être) en tant que centres de référence désignés de la FAO¹³ pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Ces centres aideront l'Organisation et les États Membres à mettre en œuvre les activités prévues dans le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens. Quatre autres institutions¹⁴ ont été retenues en tant que centres de référence proposés pour la biosécurité en aquaculture (y compris l'utilisation d'agents antimicrobiens et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens).

3.5.8 Afin de mieux comprendre les effets de la résistance aux antimicrobiens dans l'environnement, le Service de la santé animale et la Division des terres et des eaux de la FAO travaillent en collaboration avec la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, afin de mettre au point un ensemble d'instruments d'analyse isotopique donnant des indications sur la propagation et le devenir des antibiotiques dans les sols et les eaux.

3.5.9 La Sous-Division droit et développement de la FAO a élaboré une méthode d'évaluation applicable aux législations nationales portant sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, y compris les domaines de la législation vétérinaire, de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement, de l'eau et des déchets. La FAO et l'OIE collaborent au perfectionnement de cette méthode, qui a été mise en application dans 18 pays d'Afrique¹⁵, d'Asie¹⁶ et d'Asie centrale¹⁷ et sera mise en œuvre dans cinq pays d'Amérique latine¹⁸ avant la fin de 2019.

¹¹ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1136825/icode/>.

¹² <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/tools/atlass/en/>.

¹³ Institutions de référence pour la résistance aux antimicrobiens des pays suivants: Allemagne, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal et Thaïlande.

¹⁴ Institutions de référence pour l'aquaculture et la biosécurité des pays suivants: Chine, États-Unis d'Amérique, Inde et Royaume-Uni.

¹⁵ Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

¹⁶ Bangladesh, Cambodge, Philippines, RDP lao, Viet Nam.

¹⁷ Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ukraine.

¹⁸ Bolivie, Équateur, Guatemala, Pérou, Uruguay.

3.5.10 Un atelier régional sur la législation applicable à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens a été organisé à Bangkok (Thaïlande) en mars 2018¹⁹. Il a rassemblé un groupe de responsables de la réglementation et de spécialistes de la région, ainsi que des représentants de l'OMS, de l'OIE et de l'ASEAN. Des ateliers régionaux ont également eu lieu les 11 et 12 décembre 2018 en Afrique du Sud, en présence de participants venus de pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), puis à Ouagadougou (Burkina Faso), le 11 mars 2019. Il est prévu d'apporter un appui à l'organisation d'ateliers de ce type dans d'autres régions et sous-régions, dans l'objectif de réfléchir à la façon dont une harmonisation régionale de la législation pourrait contribuer à une meilleure gestion de la résistance aux antimicrobiens, et à quels égards.

3.5.11 Les experts juridiques de la FAO s'emploient à recenser les législations et politiques nationales et internationales pertinentes dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens et à constituer un nouvel ensemble de données pour FAOLEX (la base de données relative aux législations et politiques nationales ayant trait aux différents domaines relevant du mandat de la FAO), visant à faciliter l'accès aux domaines juridiques concernés et à les faire mieux comprendre. Compte tenu de ce qui précède, les spécialistes de la Sous-Division droit et développement procèdent à une étude portant sur la législation relative à la résistance aux antimicrobiens, y compris les meilleures pratiques et options pour renforcer les cadres de réglementation correspondants.

3.5.12. Environ 12 500 textes législatifs relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la protection des consommateurs sont recueillis automatiquement par le site du Codex Alimentarius à partir de FAOLEX. Une meilleure intégration des données a permis de rendre disponibles 3 500 textes supplémentaires en 2019. Des débats sont en cours afin d'établir quelle est la meilleure façon d'enregistrer et d'incorporer les retours d'information des points de contact nationaux du Codex.

3.5.13 La FAO a publié un cadre de référence pour l'élaboration et l'examen des politiques relatives à la résistance aux antimicrobiens pour la région Asie et Pacifique²⁰. Ces directives régionales visent à aider les gouvernements à examiner, actualiser et mettre au point les politiques ayant trait à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans la production animale.

3.5.14 La FAO intervient dans les pays d'Afrique et d'Asie aux ressources limitées afin de faire évoluer les comportements au moyen de projets pilotes qui encouragent les bonnes pratiques et une utilisation judicieuse des agents antimicrobiens.

3.5.15 La FAO a mis au point une «approche progressive en matière de gestion» pour les questions relatives à la résistance aux antimicrobiens, s'appuyant sur son Plan d'action. Cette approche par étape vise à aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national multisectoriel fondé sur le principe «Un monde, une santé» afin de combattre la résistance aux antimicrobiens. L'approche progressive en matière de gestion définit les différentes étapes à suivre aux fins d'une utilisation optimale et durable des agents antimicrobiens. Elle vise à aider les pays à renforcer les compétences internes en vue d'une amélioration progressive de l'efficacité des mesures prises pour assurer une sensibilisation accrue, renforcer les capacités de suivi et de surveillance, améliorer la gouvernance et promouvoir les bonnes pratiques et une utilisation prudente des agents antimicrobiens. L'approche progressive a été mise à l'essai, pour la première fois, au Ghana en mars 2019²¹, puis sera testée en Belgique, au Tadjikistan et au Cambodge.

3.5.16 La FAO a lancé une nouvelle série d'études de cas relatives à la résistance aux antimicrobiens²², afin d'aider les pays à apprendre les uns des autres et à mettre en commun leurs données d'expérience concernant l'utilisation responsable des agents antimicrobiens. La première de ces publications, portant sur la transformation de la production porcine au Danemark sous divers angles (réglementation, partenariat public/privé et services vétérinaires), a été lancée au début de 2019 par le Directeur général de la FAO et le Ministre danois de l'environnement et de l'alimentation²³.

3.5.17 Suite aux consultations d'experts qui ont été menées au Siège de la FAO, des rapports de synthèse ont été publiés, portant sur les questions suivantes: utilisation des antimicrobiens, données relatives à la résistance à ces produits et conséquences en horticulture; utilisation des biocides et résistance aux antimicrobiens dans le cadre de la transformation des aliments; et résidus d'agents antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens dans l'environnement²⁴.

3.6 *Évaluation du Programme stratégique en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces (PS 4)*

¹⁹ <http://www.fao.org/legal/development-law/magazine-1-2018/en/#fourth>.

²⁰ <http://www.fao.org/3/CA1486EN/ca1486en.pdf>.

²¹ <http://www.fao.org/africa/news/detail-news/en/c/1190787/>.

²² <http://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/publications-archive/case-studies-series/en/>.

²³ <http://www.fao.org/director-general/newsroom/news/detail/en/c/1181473/>.

²⁴ <http://www.fao.org/3/BU655en/bu655en.pdf>; <http://www.fao.org/3/CA0963EN/ca0963en.pdf>.

3.6.1 L'évaluation de l'objectif stratégique 4 (OS 4), réalisée en 2017, a souligné qu'il était important de mettre en œuvre une approche plus intégrée pour le développement des systèmes alimentaires, à l'aide de programmes visant à favoriser une action coordonnée entre les différents domaines techniques. L'un des sept programmes qui ont été définis et mis en œuvre au titre du PS 4 afin de donner suite à cette recommandation, est le programme-cadre «Un monde, une santé», qui vise à promouvoir des réponses multisectorielles face aux risques pour la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne de valeur, aux risques liés aux zoonoses, au problème de la résistance aux antimicrobiens et à d'autres menaces qui se présentent à l'interface entre l'être humain, l'animal et l'écosystème.

3.6.2 L'approche intégrée des systèmes alimentaires qui est promue dans le cadre du PS 4 souligne la nécessité de mieux comprendre l'importance de la coordination entre les parties prenantes des secteurs public et privé, et de la renforcer, à tous les niveaux: au niveau des différentes chaînes de valeur; au niveau national, par une action visant à renforcer la coordination interministérielle en contribuant à harmoniser les stratégies des ministères concernés et à assurer une coordination plus efficace entre les secteurs public et privé et la société civile; et au niveau mondial, par la négociation de normes, d'accords et de directives d'application volontaire. Conformément à cette approche, une plus grande attention doit être donnée à la coordination entre les divers niveaux (mondial, régional, national et local) de la gouvernance des systèmes alimentaires, et un appui fourni aux plateformes des partenariats stratégiques, en particulier celle du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et de son programme en faveur de systèmes alimentaires durables.

3.7 *Comité des pêches de la FAO: orientations sur la durabilité sociale*

3.7.1 À sa trente-troisième session, tenue en 2018, le Comité des pêches de la FAO a indiqué que des orientations sur la durabilité sociale devaient être élaborées en coopération avec les parties prenantes concernées, notamment les entreprises et les associations de travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture, en tirant parti de l'expérience tirée de l'élaboration du Guide pour des filières agricoles responsables mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO. La question des conditions sociales et de l'emploi décent a été examinée pour la première fois par le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, à sa seizième session. À cette occasion, les États Membres ont reconnu unanimement l'importance et la pertinence des droits de l'homme et des travailleurs.

3.7.2 Conformément au mandat donné par le Comité des pêches, s'agissant de promouvoir la durabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture, un certain nombre de consultations sont organisées cette année afin d'informer les parties prenantes concernées de l'état d'avancement du projet d'orientations de la FAO concernant la responsabilité sociale, dont l'élaboration est en cours et qui sera présenté au Sous-comité du commerce du poisson en novembre 2019. Ces consultations offrent à la FAO l'occasion unique de présenter le projet d'orientations aux parties prenantes du secteur et aux participants, afin que ceux-ci puissent faire part de leurs observations, suggestions et contributions. Cette remontée d'information permettra de recenser les enjeux et les lacunes, afin d'y faire face, et de présenter ainsi un document final plus inclusif et plus rigoureux au Sous-Comité. Le rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches peut être consulté en ligne²⁵.

4. **Questions émanant de l'OMS**

4.1 *Treizième programme général de travail*

4.1.1 La soixante et onzième Assemblée mondiale de la Santé (21-26 mai 2018) a adopté le treizième programme général de travail 2019-2023, visant à guider les activités de l'OMS au cours des deux prochains exercices biennaux (2020-2021 et 2022-2023), dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Le Cadre d'impact de l'OMS qui l'accompagne²⁶ permettra de mesurer les progrès accomplis vers les cibles du «triple milliard» énoncées dans le treizième programme général de travail, principalement à l'aide d'indicateurs mesurables de l'impact sur la santé des populations, au niveau des pays.

4.1.2 Les cibles du «triple milliard» sont les suivantes: 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle; 1 milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire; et 1 milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être, principalement grâce à des politiques multisectorielles, à une action de sensibilisation et à des interventions de réglementation. Les progrès accomplis vers ces cibles seront mesurés à l'aide d'indicateurs composites. Dans le treizième programme général de travail, des activités liées à la

²⁵ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/bodies/Conference_2019/MX970_23/MX970_C_2019_23_fr.pdf.

²⁶ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_5-fr.pdf.

sécurité sanitaire des aliments sont prévues pour chacune des trois cibles. On trouvera un complément d'information sur le site web de l'OMS, à la page correspondante²⁷.

4.2 *Budget programme 2020-2021*

4.2.1 Un projet de budget programme 2020-2021²⁸ a été présenté, pour adoption, à la soixante-douzième Assemblée mondiale de la Santé (20-28 mai 2019).

4.2.2 Les activités liées à la sécurité sanitaire des aliments que mène l'OMS, s'inscrivent dans le cadre des produits suivants:

- Produit 1.3.5 – Mise en œuvre de mesures adaptées visant à contenir et à réduire la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire.
- Produit 2.1.3 – Renforcement des capacités de détection et d'intervention face aux problèmes de contamination des aliments et aux foyers de maladies d'origine alimentaire [Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN)].
- Produit 3.1.2 – Activités axées sur les pays, y compris l'élaboration de politiques et une action de sensibilisation visant à inscrire la sécurité sanitaire des aliments au centre des préoccupations en matière de santé publique, l'estimation de la charge de morbidité des maladies d'origine alimentaire à l'échelle nationale, l'évaluation des besoins, un meilleur suivi en matière de contamination alimentaire et le renforcement de la surveillance des maladies d'origine alimentaire.
- Produit 3.2.1 – Mise en œuvre de projets nationaux dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex.
- Produit 3.3.2 – Élaboration de normes alimentaires internationales, par la Commission du Codex Alimentarius, sur la base des avis scientifiques fournis par l'OMS et la FAO.

4.3 *Transformation de l'OMS*

4.3.1 En mars 2019, l'OMS a annoncé les plus vastes réformes de son histoire, qui visent à moderniser l'Organisation et à la rendre plus forte afin qu'elle joue un rôle plus efficace et plus efficient en tant que principale autorité mondiale dans le domaine de la santé publique.

4.3.2 Les changements sont destinés à aider les pays à atteindre les ambitieuses cibles du «triple milliard» qui sont au cœur du plan stratégique de l'OMS pour les cinq prochaines années: un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle; un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence; et un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être.

4.3.3 Ces changements ont pour but:

- d'aligner les processus et les structures de l'OMS sur les cibles du «triple milliard» et sur les objectifs de développement durable en adoptant un nouvel organigramme et un nouveau modèle de fonctionnement afin d'harmoniser les activités du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays et d'éliminer les doubles emplois et les cloisonnements;
- de renforcer les activités normatives de l'OMS grâce à une nouvelle Division du Scientifique en chef et à de meilleures perspectives de carrière pour les scientifiques;
- d'exploiter le pouvoir des technologies numériques dans le domaine de la santé et de l'innovation en aidant les pays à évaluer, à intégrer, à réglementer et à exploiter de manière optimale les possibilités offertes par les technologies numériques et l'intelligence artificielle, grâce à un nouveau Département chargé de la santé numérique;
- de faire en sorte que l'OMS ait sa place dans tous les pays grâce à une refonte des moyens dont dispose l'Organisation pour mener un dialogue stratégique sur les grandes orientations. Ce travail sera facilité par une nouvelle Division chargée des données, de l'analyse et de la mise en œuvre afin d'améliorer considérablement la collecte, le stockage, l'analyse et l'utilisation des données pour favoriser l'évolution des politiques dans les pays. Cette division aura aussi pour mission de suivre et de renforcer la mise en œuvre des activités de l'OMS en contrôlant les progrès accomplis par rapport aux cibles du « triple milliard », en recensant les blocages et en trouvant des solutions;
- d'investir dans un personnel dynamique et diversifié grâce à de nouvelles initiatives comme l'Académie de l'OMS, une école à la pointe du progrès, dont la création est proposée pour offrir de nouvelles possibilités d'apprentissage aux membres du personnel et aux professionnels de la santé

²⁷ <https://www.who.int/about/what-we-do/gpw-thirteen-consultation/en/>.

²⁸ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_4-fr.pdf.

publique partout dans le monde. Parmi les autres mesures, figurent la rationalisation de la procédure de recrutement afin de diviser par deux les délais d'engagement, la mise en place de formation à la gestion, l'ouverture de nouvelles perspectives pour les administrateurs recrutés sur le plan national et l'amélioration, déjà annoncée, des conditions d'emploi des stagiaires;

- de renforcer les activités de l'OMS destinées à aider les pays à prévenir et à atténuer les conséquences des flambées et des autres crises sanitaires, grâce à la création d'une nouvelle Division chargée de la préparation aux situations d'urgence, dont le travail complètera les activités déjà menées par l'OMS en matière d'intervention en urgence;
- de renforcer une approche institutionnelle de la mobilisation des ressources conforme aux objectifs stratégiques et de mener de nouvelles initiatives de levée de fonds pour diversifier la base de financement de l'OMS, faire en sorte qu'elle dépende moins d'un petit nombre de gros donateurs et renforcer sa stabilité financière à long terme.

4.3.4 La nouvelle structure institutionnelle de l'OMS repose sur quatre piliers qui seront présents dans l'ensemble de l'Organisation.

4.3.5 Le pilier des Programmes soutiendra les activités de l'OMS en faveur de la couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations. Le pilier des Urgences couvrira les responsabilités cruciales de l'OMS en matière de sécurité sanitaire, qu'il s'agisse d'intervenir lors d'une crise sanitaire ou d'aider les pays à s'y préparer. Le pilier des Relations extérieures et de la gouvernance aura pour fonction de centraliser et d'harmoniser les activités de l'OMS dans les domaines de la mobilisation des ressources et de la communication. Le pilier du Fonctionnement institutionnel garantira une mise en œuvre plus professionnalisée des principales fonctions institutionnelles telles que la budgétisation, les finances, les ressources humaines et la chaîne d'approvisionnement.

4.3.6 Les questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition, qui relevaient du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale, ont été placées sous la responsabilité de la Division chargée de la couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations, puis devraient être regroupées en un seul département.

4.4 *Relations avec le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)*

4.4.1 Lors de la réunion du Conseil de direction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), tenue du 16 au 18 mai 2018, les participants se sont penchés sur les mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et le Siège de l'OMS, tant au niveau de la gestion que sur le plan opérationnel, et une procédure opérationnelle standard intérimaire a été approuvée, qui permettra de renforcer la coordination entre le CIRC et le Siège de l'OMS pour les évaluations des dangers et des risques, et d'améliorer la communication. La procédure opérationnelle standard sera mise au point à la lumière des prochaines consultations et en tenant compte de l'expérience acquise dans sa mise en application.

4.4.2 Le personnel du Siège de l'OMS a ensuite participé aux travaux du Groupe consultatif chargé de recommander des priorités pour les Monographies du CIRC (12-14 novembre 2018)²⁹, puis à ceux du Groupe consultatif chargé de recommander des priorités pour les Monographies du CIRC pour 2020-2024 (25-27 mars 2019)³⁰.

4.5 *Résistance aux antimicrobiens*

4.5.1 La soixante-douzième Assemblée mondiale de la Santé, tenue en mai 2019, a examiné le rapport du Directeur général³¹ qui faisait le point sur l'application de la résolution WHA68.7 (2015)³² relative au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et de la résolution 71/3 (2016)³³ de l'Assemblée générale des Nations Unies, portant sur la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens. L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution recommandée par le Conseil exécutif (résolution EB144.R11³⁴), rappelant la nécessité de lutter contre la résistance aux antimicrobiens de façon coordonnée, multisectorielle et en adoptant une approche «Un monde, une santé».

4.5.2 Le Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR) a tenu sa huitième réunion à Utrecht (Pays-Bas), du 24 au 26 novembre 2018. Il a mis au point la liste révisée des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine (sixième révision), qui a été

²⁹ https://monographs.iarc.fr/wp-content/uploads/2019/01/2019-Preamble_summary_statement.pdf.

³⁰ [https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045\(19\)30246-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanonc/article/PIIS1470-2045(19)30246-3/fulltext).

³¹ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA72/A72_18-fr.pdf.

³² https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_R7-fr.pdf.

³³ https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/3&Lang=F.

³⁴ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB144/B144_R11-fr.pdf.

publiée en mai 2019³⁵. La publication du rapport complet de la huitième réunion est attendue³⁶. S'appuyant sur les résultats des travaux du Groupe AGISAR, l'OMS, la FAO et l'OIE s'emploient à mettre en place un Groupe consultatif tripartite d'appui intersectoriel à la résistance aux antimicrobiens (T-AGISAR), qui devrait tenir sa première réunion au cours du second semestre de 2019.

4.6 *Troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (New York, septembre 2018)*

4.6.1 Lors de la troisième réunion de haut niveau, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés en particulier: i) à donner des orientations stratégiques visant à améliorer la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles; ii) à promouvoir et à mettre en œuvre des mesures stratégiques, législatives et réglementaires, y compris des mesures de taxation le cas échéant, visant à réduire au maximum les effets des principaux facteurs de risque associés aux maladies non transmissibles, ainsi qu'à favoriser des modes d'alimentation et de vie sains; iii) à inviter le secteur privé à produire et à promouvoir des produits alimentaires qui contribuent davantage à une alimentation saine, en s'efforçant de les reformuler afin d'offrir des aliments sains et nutritifs, notamment en réduisant les teneurs excessives en sel, en sucres et en matières grasses, en particulier les graisses saturées et les acides gras trans; iv) à inviter le secteur privé à fournir des informations appropriées concernant la teneur des produits en nutriments, en s'appuyant sur les directives internationales en matière d'étiquetage nutritionnel; v) à inviter le secteur privé à s'engager à réduire davantage l'exposition des enfants à des aliments et des boissons riches en matières grasses, surtout en graisses saturées et en acides gras trans, en sucres ou en sel, y compris en limitant des opérations commerciales visant les enfants, conformément à la législation nationale, le cas échéant.

4.7 *Sous-groupe sur l'alimentation et la santé du Groupe consultatif d'experts de l'OMS sur les directives nutritionnelles (NUGAG)*

4.7.1 Glucides, acides gras polyinsaturés et modes d'alimentation

4.7.1.1 Le sous-groupe sur l'alimentation et la santé du NUGAG a mis au point la version finale des recommandations fondées sur des données probantes qui portent sur les **glucides** (dont les fibres alimentaires) et les **acides gras polyinsaturés** (dont EPA et DHA), après avoir pris en compte non seulement la qualité des données, mais également d'autres critères comme le bilan des bénéfices et des dommages, les valeurs et les préférences, les incidences en termes de ressources, la priorité des problèmes, l'équité et les droits fondamentaux, l'acceptabilité et la faisabilité. Plusieurs études systématiques dont les données probantes ont servi de base à la formulation des recommandations ont récemment été publiées, notamment trois études Cochrane sur les acides gras polyinsaturés et deux études sur les glucides, dont une étude publiée dans la revue *The Lancet*. Plusieurs études complémentaires seront publiées en 2019. En ce qui concerne les **modes d'alimentation**, le sous-groupe du NUGAG a examiné les résultats de l'étude systématique initiale, dont la mise au point définitive est en cours, en vue de son examen à la treizième session du sous-groupe sur l'alimentation et la santé du NUGAG, qui se tiendra à Qingdao (Chine), début décembre 2019.

4.7.2 Acides gras saturés, acides gras trans et lipides totaux

4.7.2.1 Une consultation publique sur le projet de directives de l'OMS sur l'apport en acides gras saturés et l'apport en acides gras trans chez l'adulte et l'enfant s'est tenue en mai 2018. Les observations ont été examinées et la version définitive des directives est en cours de mise au point, en vue de sa publication en 2019. De même, les directives de l'OMS sur l'apport total en lipides chez l'adulte et l'enfant feront l'objet d'une consultation publique avant leur publication, en 2019.

4.7.3 Édulcorants non sucrés

4.7.3.1 Les directives de l'OMS sur la consommation d'édulcorants non sucrés chez l'adulte et l'enfant feront l'objet d'une consultation publique avant leur publication, en 2019.

4.8 *Sous-groupe sur les mesures politiques du Groupe consultatif d'experts de l'OMS sur les directives nutritionnelles (NUGAG)*

4.8.1 Afin de contribuer à l'élaboration d'orientations et de mesures politiques fondées sur des données probantes, dont l'objectif est d'aider les États Membres à créer un environnement alimentaire permettant de promouvoir des modes d'alimentation sains et la nutrition, l'OMS a établi le sous-groupe sur les mesures politiques du NUGAG, qui travaillera au côté du sous-groupe sur l'alimentation et la santé. Le sous-groupe sur les mesures politiques s'attachera tout d'abord à élaborer trois directives sur les mesures politiques, à savoir les politiques en matière d'étiquetage nutritionnel, les politiques visant à limiter les opérations commerciales destinées aux enfants et les politiques de taxation visant à promouvoir des modes d'alimentation sains. L'élaboration de directives sur les mesures politiques visant à promouvoir des modes d'alimentation sains et

³⁵ <https://www.who.int/foodsafety/publications/antimicrobials-sixth/en/>.

³⁶ https://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/agisar/en/.

une bonne nutrition contribuera grandement à la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), dont l'objectif est de renforcer les mesures aux niveaux national, régional et mondial, afin de tenir les engagements pris à la CIN2. Les directives contribueront également à remplir les engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique de la troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et, partant, les ODD en lien avec la santé et la nutrition.

4.8.2 La première session du sous-groupe du NUGAG sur les mesures politiques s'est tenue à Genève (Suisse), du 11 au 14 décembre 2018. Lors de cette réunion, le sous-groupe a examiné et mis au point la version définitive du champ d'application et des questions PICO (Population – Intervention – Contrôle – Résultats), afin de donner des indications en vue des examens systématiques, puis de la formulation des recommandations sur les directives qui portent sur les politiques. Tous les examens systématiques sont en cours. Des examens complémentaires sont menés actuellement sur le bilan des données en ce qui concerne les bénéfices et les dommages, les valeurs et les préférences, les incidences en termes de ressources, la priorité des problèmes, l'équité et les droits fondamentaux, l'acceptabilité et la faisabilité de la mise en œuvre des politiques définies. La deuxième session du sous-groupe se tiendra à Qingdao (Chine), à la mi-décembre 2019, et aura pour objectif d'examiner les résultats des examens systématiques et de formuler des recommandations. Il est également prévu d'examiner et de mettre au point la version définitive du champ d'application et des questions PICO en vue de l'examen systématique des données sur les politiques en matière d'alimentation et de nutrition à l'école.

4.9 *Mise à jour des recommandations relatives aux besoins nutritionnels des nourrissons et des enfants de moins de 3 ans*

4.9.1 L'OMS a lancé un processus visant à actualiser ses recommandations concernant les besoins nutritionnels des nourrissons et des jeunes enfants de moins de 3 ans. Le processus mis en route comporte en particulier le recensement des recommandations existantes et des bases physiologiques qui sont utilisées pour déterminer les besoins nutritionnels des nourrissons et des jeunes enfants dans les différents pays, et cela en dressant une liste exhaustive des recommandations nationales en matière d'alimentation disponibles dans toutes les régions. Les publications et documents scientifiques récents portant sur les macronutriments et les micronutriments ont également été étudiés. S'appuyant sur les résultats de l'examen des publications et sur la compilation des recommandations nationales en matière d'alimentation, l'OMS a établi la liste des nutriments prioritaires afin de l'actualiser. Un document d'orientation visant à guider la réalisation des études systématiques qui permettront d'évaluer les données probantes disponibles en vue de la mise à jour des recommandations relatives aux besoins nutritionnels, est en cours d'élaboration. La FAO et l'OMS envisagent de procéder conjointement à cette mise à jour en 2019 et des discussions sont en cours à ce sujet.

4.10 *Deuxième Examen mondial des politiques en matière de nutrition (2016-2017)*

4.10.1 Le rapport du deuxième Examen mondial des politiques en matière de nutrition, mené sur la base des informations et données fournies par 176 États Membres (91 pour cent) et un territoire, a été publié en novembre 2018³⁷. Une synthèse des résultats a été présentée à la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2018, conformément à la résolution WHA68.19 et à la décision WHA68(14) de l'Assemblée mondiale de la Santé. Les résultats de l'Examen mondial ont également été repris dans le rapport sur la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) que le Secrétaire général de l'ONU a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-douzième session. Plus de 5 000 données par pays, recueillies dans le cadre de l'Examen, ont été versées dans la base de données mondiale de l'OMS sur la mise en œuvre des actions en matière de nutrition (GINA) afin d'actualiser les informations relatives aux pays concernés.

4.11 *Élimination des acides gras trans produits industriellement*

4.11.1 Éliminer de l'alimentation, partout dans le monde, les acides gras trans (AGT) produits industriellement d'ici à 2023 est l'une des cibles prioritaires du treizième programme général de travail, qui orientera l'action de l'Organisation pendant la période 2019-2023.

4.11.2 En mai 2018, l'OMS a lancé le programme d'action REPLACE, un ensemble de mesures stratégiques visant à éliminer de l'alimentation les AGT produits industriellement, dans les pays, en vue d'une élimination totale, dans le monde, d'ici à 2023. L'initiative REPLACE s'appuie sur un document technique général donnant la justification et le cadre de cette approche intégrée pour éliminer les AGT produits industriellement, accompagné de six modules et d'un certain nombre de ressources supplémentaires en ligne³⁸ (disponibles à partir de mai 2019) visant à faciliter la mise en œuvre des mesures stratégiques recommandées.

³⁷ https://www.who.int/nutrition/publications/policies/global_nut_policyreview_2016-2017/en/.

³⁸ <https://www.who.int/fr/nutrition/topics/replace-transfat>.

4.11.3 Les modules REPLACE fournissent des informations techniques de référence et proposent des mesures concrètes, par étape, visant à aider les gouvernements à éliminer de l'alimentation, au niveau national, les AGT produits industriellement. Pour y parvenir, les gouvernements doivent adopter des mesures juridiques constituant de bonnes pratiques (tel qu'indiqué dans les modules L « adopter des lois ou prendre des mesures réglementaires » et E « veiller à la bonne application des politiques et des réglementations »). Ils pourront aussi tirer parti, le cas échéant, des informations et des mesures d'ordre pratique indiquées dans les autres modules, à l'appui du processus d'élimination des AGT.

4.11.4 La Consultation d'experts pour l'évaluation de l'exposition aux acides gras trans a eu lieu à Genève (Suisse), les 11 et 12 octobre 2018. Les participants ont étudié des protocoles de laboratoire permettant de mesurer l'exposition des personnes aux acides gras trans et la teneur en AGT des aliments, ainsi que des moyens que les pays pourront utiliser pour surveiller les apports en AGT dans la population et la teneur en AGT dans l'alimentation, en vue d'améliorer la comparabilité des données relatives aux AGT et de pouvoir ainsi mesurer l'impact des interventions de santé publique et en suivre l'évolution dans le temps. Ces protocoles et moyens de surveillance seront disponibles en mai 2019 dans le cadre des modules REPLACE et des ressources correspondantes en ligne.

4.11.5 Un rapport intérimaire annuel sur la mise en œuvre du programme REPLACE à l'horizon 2023 est en cours d'élaboration afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures recommandées, dans les pays, en vue de la concrétisation de l'objectif d'éliminer les AGT produits industriellement, partout dans le monde, d'ici à 2023. Le rapport fera le point sur la situation actuelle aux niveaux mondial, régional et national et sur les changements qui se sont produits au cours de l'année écoulée. Il permettra de mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation des principaux produits relatifs aux politiques et des objectifs d'étape; d'étudier les difficultés rencontrées et les possibilités d'action future; de mettre en évidence les facteurs qui favorisent ou freinent l'élimination des AGT dans les pays; et de recommander des priorités stratégiques pour les 12 mois suivants, en vue de l'objectif 2023. Le rapport fera également état des pays qui ont déjà mené des évaluations afin de définir des feuilles de route nationales vers l'élimination complète et durable des AGT produits industriellement, de l'alimentation, s'appuyant sur le programme d'action REPLACE. Il sera diffusé lors de la soixante-douzième Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra du 20 au 28 mai 2019.

4.12 Alcool

4.12.1 L'OMS a lancé le rapport de situation mondial sur l'alcool et la santé 2018 (*Global status report on alcohol and health 2018*) en concomitance avec la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New York en septembre 2018. Le rapport présente en particulier:

- des données attestant de l'importance que revêt la réduction de l'usage nocif de l'alcool au regard des objectifs de développement durable du Programme 2030;
- les stratégies, les plans d'action et les cadres de suivi mondiaux mis en place;
- des informations détaillées sur la consommation d'alcool dans la population, les conséquences pour la santé et les mesures de politique générale prises aux niveaux mondial et régional et dans les différents groupes de pays classés selon le niveau de revenus;
- les tendances de la consommation d'alcool et l'évolution de la charge de mortalité et de morbidité liée à l'alcool selon les indicateurs figurant dans les cadres de suivi mondiaux;
- les profils de pays pour les États Membres de l'OMS.

4.12.2 Le rapport 2018 aborde également la question de l'étiquetage des boissons alcoolisées. La plupart des pays font état de l'obligation de faire figurer sur l'étiquette des boissons alcoolisées la teneur en alcool (c'est-à-dire le pourcentage d'alcool pur). Ces mentions sont exigées pour la bière dans 122 des pays qui ont répondu, pour le vin dans 119 pays et pour les spiritueux dans 120 pays. Les pays qui déclaraient avoir introduit l'obligation d'indiquer la teneur en alcool sur l'étiquette étaient plus souvent des pays à revenu élevé (85 pour cent) et des pays à faible revenu (80 pour cent), plutôt que des pays à revenu intermédiaire (65 à 70 pour cent, selon le type de boisson).

4.12.3 Sur les 164 pays qui ont répondu, moins d'un tiers (47) exigeaient la présence, sur les bouteilles ou les récipients, d'une étiquette visant à informer le consommateur des risques pour la santé et la sécurité.

- Sur les 65 pays dans lesquels des avertissements étaient obligatoires pour les publicités de boissons alcoolisées et/ou sur les bouteilles ou récipients contenant de l'alcool, 23 pays précisaient la dimension que devait avoir l'étiquette de mise en garde.
- Les étiquettes d'avertissement sont souvent destinées à mettre en avant les risques liés à la consommation d'alcool avant l'âge légal (41 pays) ou au volant (31 pays).
- Sept pays seulement exigeaient une étiquette par rotation.

4.12.4 On trouvera un complément d'information à ce sujet sur le site web de l'OMS³⁹.

³⁹ https://www.who.int/substance_abuse/publications/global_alcohol_report/en/.

4.12.5 En septembre 2018, l'OMS a également présenté une nouvelle initiative de lutte contre l'alcool appelée «SAFER», visant à prévenir et à réduire les cas de décès ou d'invalidité liés à l'alcool. Cette initiative, qui est pilotée par l'OMS, contribuera à la concrétisation de l'objectif mondial de réduire l'usage nocif de l'alcool de 10 pour cent d'ici à 2025. Elle définit cinq stratégies à fort impact visant à aider les gouvernements à réduire l'usage nocif de l'alcool ainsi que ses conséquences pour la santé et les incidences économiques et sociales, à savoir:

- Renforcer les restrictions en matière d'accès à l'alcool
- Renforcer les contremesures concernant l'alcool au volant et les faire appliquer
- Faciliter l'accès aux contrôles de l'alcoolémie, les interventions rapides et le traitement
- Faire respecter les interdictions ou les restrictions générales portant sur la publicité en faveur de l'alcool et le parrainage et la promotion des produits
- Augmenter le prix de l'alcool au moyen de taxes d'accise et par des politiques de tarification pertinentes.

4.12.6 L'initiative SAFER est constituée de trois éléments reliés entre eux, visant à appuyer la mise en œuvre dans les pays:

- un ensemble de politiques et de programmes efficaces de lutte contre l'alcool, mis au point par l'OMS;
- un programme piloté par l'OMS et l'ONU, centré sur l'action dans les pays;
- une campagne de communication et de sensibilisation à parties prenantes multiples.

4.12.7 On trouvera un complément d'information concernant l'initiative SAFER sur le site web de l'OMS⁴⁰.

4.13 Centres collaborateurs de l'OMS

4.13.1 L'action de l'OMS est souvent appuyée ou complétée par les centres collaborateurs de l'OMS (CCOMS) qui mènent un éventail diversifié d'activités, telles que la fourniture d'avis d'experts, la collecte de données visant à étayer l'élaboration d'un rapport, l'organisation d'une réunion ou encore l'élaboration de directives.

4.13.2 La base de données mondiale des CCOMS (<http://apps.who.int/whocc/>) est la source officielle d'informations sur tous les centres collaborateurs de l'OMS. On trouvera à l'annexe I la liste des CCOMS s'occupant de questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.

5. Recommandations

5.1 Le Comité/la Commission sont invités à prendre note des informations contenues dans le présent document et à prendre les mesures nécessaires pour tenir compte au mieux des politiques des organisations mères.

⁴⁰ https://www.who.int/substance_abuse/safer/en/.

Annex I List of WHO Collaborating Centres in Food Safety and in Nutrition

CC Nr	Title	Institution	Country	Subjects	Types of Activity
AUS-80	WHO Collaborating Centre for Obesity Prevention	Global Obesity Centre at the Centre for Population Health Research, Faculty of Health, Deakin University	Australia	Nutrition Noncommunicable diseases (NCDs) other than those specifically mentioned Diabetes	Research Providing technical advice to WHO Training and education
AUS-110	WHO Collaborating Centre on Population Salt Reduction	The Food Policy Division, The George Institute for Global Health	Australia	NCDs other than those specifically mentioned Nutrition Health promotion & education	Providing technical advice to WHO Implementation of WHO programmes and activities at country level Collection and collation of information
CAN-87	WHO Collaborating Centre for Nutrition Policy for Chronic Disease Prevention	Department of Nutritional Sciences (DNS), University of Toronto	Canada	Cardiovascular diseases Nutrition Research policy and development	Research Providing technical advice to WHO Training and education
CAN-98	WHO Collaborating Centre on Nutrition Changes and Development	Department of Nutrition, Faculty of Medicine, Université de Montréal	Canada	Nutrition NCDs other than those specifically mentioned	Research Evaluation Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.)
CHN-24	WHO Collaborating Centre for Food Contamination Monitoring	China National Center for Food Safety Risk Assessment (CFSA)	PR China	Food safety Chemical safety Environmental health and hazards other than those specifically mentioned	Collection and collation of information Information dissemination Outbreaks and emergencies
CHN-91	WHO Collaborating Centre for Centre for Risk Analysis of Chemicals in Food	Centre for Food Safety, Food and Environmental Hygiene Department	PR China (Hong-Kong)	Food safety Nutrition	Collection and collation of information Training and education Organization of events (e.g. conferences; summits)
DEN-68	WHO Collaborating Center for Research and Training on Parasitic Zoonoses	Section for Parasitology and Aquatic Pathobiology, Department of Veterinary and Animal Sciences, Faculty of Health and Medical Sciences, University of Copenhagen	Denmark	Neglected Tropical Diseases other than those specifically mentioned Zoonoses Food safety	Training and education Providing technical advice to WHO Provision of reference substances and other services
DEN-69	WHO Collaborating Centre for Antimicrobial Resistance and Foodborne Pathogens and Genomics	Division of Genomic Epidemiology, National Food Institute, Technical University of Denmark	Denmark	Zoonoses Food safety Antimicrobial Resistance (AMR)	Collection and collation of information Research Provision of reference substances and other services
FRA-118	WHO Collaborating Centre for Listeria	Department of Infection and Epidemiology - "Microorganisms and host barriers" Group, Institut Pasteur	France	Food safety Bacterial diseases other than those specifically mentioned Health systems research & development	Providing technical advice to WHO Training and education Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.)
FRA-131	WHO collaborating Center for Typing and Antibiotic Resistance of Salmonella	Unité de Recherche et d'Expertise des Bactéries Pathogènes Entériques Institut Pasteur	France	AMR Food safety Infection control	Providing technical advice to WHO Training and education

DEU-129	WHO Collaborating Centre for Obesity Prevention, Nutrition and Physical Activity	Division of Biometry and data Management, Institute for Epidemiology and Prevention Research - BIPS	Germany	Nutrition NCDs other than those specifically mentioned Health information; statistics; measurement & trend assessment	Research Collection and collation of information Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.)
DEU-134	WHO Collaborating Centre for Research and Training for Health at the Human-Animal-Environment Interface	Department of Biometry, Epidemiology and Information Processing, University of Veterinary Medicine Hannover	Germany	Food safety Zoonoses	Collection and collation of information Organization of events (e.g. conferences; summits) Research
GRE-28	WHO Collaborating Centre for Nutrition and Health	Unit of Nutritional Epidemiology and Nutrition in Public Health University of Athens Medical School	Greece	Nutrition NCDs other than those specifically mentioned Ageing	Research Training and education Organization of events (e.g. conferences; summits)
IRA-46	WHO Collaborating Centre for Research on Nutrition and Food Technology	Faculty of Nutrition and Food Technology, National Nutrition & Food Technology Research Institute (NNFTRI)	Iran (Islamic Republic of)	Nutrition	Research Training and education Collection and collation of information
JPN-88	WHO Collaborating Centre for Nutrition and Physical Activity	Unit for International Collaboration on Nutrition and Physical Activity, National Institute of Health and Nutrition	Japan	Nutrition Health promotion and education NCDs other than those specifically mentioned	Collection and collation of information Organization of events (e.g. conferences; summits) Research
KAZ-10	WHO Collaborating Centre in Kazakhstan for Nutrition	Institute of International Projects Kazakhstan Academy of Nutrition	Kazakhstan	Nutrition	Collection and collation of information Training and education Support WHO in the implementation of WHO programmes and activities at country level
NET-42	WHO Collaborating Centre for Risk Assessment of Pathogens in Food and Water	National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)	Netherlands	Environmental health and hazards other than those specifically mentioned Food safety Health information; statistics; measurement & trend assessment	Providing technical advice to WHO Coordination of activities carried out by several institutions (e.g. other WHO collaborating centres) Training and education
NET-71	WHO Collaborating Centre for Reference and Research on Campylobacter	Department of Infectious Diseases and Immunology, Faculty of Veterinary Medicine, University of Utrecht	Netherlands	Zoonoses Food safety	Research Provision of reference substances and other services Coordination of activities carried out by several institutions (e.g. other WHO collaborating centres)
NET-73	WHO Collaborating Centre for Nutrition	Division of Nutrition and Health National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)	Netherlands	Nutrition Health promotion and education NCDs other than those specifically mentioned	Research Evaluation Training and education
NET-82	WHO Collaborating Centre on Chemical Food Safety	Food safety department, Centre for Nutrition, Prevention and Health Services (VPZ), National Institute for Public Health and the Environment (RIVM)	Netherlands	Food safety Chemical safety Environmental health and hazards other than those specifically mentioned	Collection and collation of information Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.) Coordination of activities carried out by several institutions (e.g. other WHO collaborating centres)

NEZ-16	WHO Collaborating Centre for Human Nutrition	Department of Human Nutrition, University of Otago	New Zealand	Nutrition Diabetes Food safety	Training and education Research Providing technical advice to WHO
POR-11	WHO Collaborating Centre for Nutrition and Childhood Obesity	Food and Nutrition Department National Institute of Health Dr Ricardo Jorge	Portugal	Nutrition NCDs other than those specifically mentioned Health promotion and education	Collection and collation of information Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.) Training and education
SIN-17	WHO Collaborating Centre for Food Contamination Monitoring	Department of Food Safety Monitoring and Forensics, National Centre for Food Science Singapore Food Agency	Singapore	Food safety Chemical safety Health Technology (including laboratory services; but excluding blood safety)	Information dissemination Outbreaks and emergencies Collection and collation of information
THA-47	WHO Collaborating Centre for Capacity Building and Research in Environmental Health Science and Toxicology	International Centre for Environmental Health and Toxicology (ICEHT), Chulabhorn Research Institute	Thailand	Environmental health and hazards other than those specifically mentioned Chemical safety Cancer	Coordination of activities carried out by several institutions (e.g. other WHO collaborating centres) Collection and collation of information Training and education
THA-78	WHO Collaborating Centre for Community Nutrition and Food Safety	Institute of Nutrition, Mahidol University (INMU)	Thailand	Nutrition Food safety	Providing technical advice to WHO Research Training and education
UNK-185	WHO Collaborating Centre for Nutrition and Oral Health	School of Dental Sciences, University of Newcastle Upon Tyne	United Kingdom	Oral health Nutrition	Research Training and education Providing technical advice to WHO
UNK-252	WHO Collaborating Centre on population approaches for non-communicable disease prevention	British Heart Foundation Health Promotion Research Group, Nuffield Department of Population Health, Medical Sciences Division University of Oxford	United Kingdom	Cardiovascular diseases Nutrition Physical activity	Training and education Product development (guidelines, manual, methodologies, etc.) Providing technical advice to WHO
UNK-257	WHO Collaborating Centre for Nutrition	Division of Mental Health & Wellbeing, Warwick Medical School	United Kingdom	Nutrition Cardiovascular diseases NCDs other than those specifically mentioned	Collection and collation of information Research Providing technical advice to WHO
UNK-293	WHO Collaborating Centre for Nutritional Epidemiology	Nutritional Epidemiology Group, School of Food Science and Nutrition, University of Leeds	United Kingdom	Nutrition NCDs other than those specifically mentioned	Providing technical advice to WHO Standardization of terminology and nomenclature Collection and collation of information
USA-403	WHO Collaborating Centre on Water and Indoor Air Quality and Food Safety	Standards Unit, NSF International	USA	Water & sanitation Food safety Environmental health and hazards other than those specifically mentioned	Collection and collation of information Providing technical advice to WHO Provision of reference substances and other services

USA-417	WHO Collaborating Centre for Surveillance, Epidemiology and Control of Foodborne Diseases and other Enteric Pathogens	Division of Foodborne, Waterborne and Environmental Diseases, National Center for Emerging Zoonotic and Infectious Diseases, Centers for Disease Control and Prevention (CDC)	USA	Zoonoses Diarrhoeal diseases and cholera Antimicrobial Resistance	Training and education Support WHO in the implementation of WHO programmes and activities at country level Collection and collation of information
USA-425	WHO Collaborating Centre on implementation research in nutrition and global policy	Division of Nutritional Sciences Cornell University	USA	Nutrition Research policy and development Health systems research and development	Training and education Providing technical advice to WHO Product development (guidelines; manual; methodologies; etc.)